## Assurance-chômage--Loi

Le président suppléant (M. Paproski): L'objection du député n'est pas justifiée. Il y a des ministres à la Chambre.

Je tiens à signaler aux députés qu'une entente a été conclue. Il y a des ministres présents, qu'ils soient à la Chambre ou à l'extérieur. Il y a aussi des députés à l'extérieur. Le député de Kingston et les Îles devrait savoir qu'il ne doit pas attirer l'attention de la Chambre sur les présents ou les absents.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Kingston et les Îles (M. Milliken). Il voyait que je commençais à me fatiguer et que j'avais besoin d'une pause.

M. Wappel: Vous avez besoin d'une longue pause.

Mme Dobbie: L'assurance-chômage à son meilleur et sous sa forme la plus pure est un programme qui permet aux gens de traverser une période difficile. Elle permet cela sans la honte qui est liée à l'assistance sociale. Toutefois, ne nous leurrons pas à penser que l'on peut camoufler bien longtemps les programmes d'assistance sociale sous le parapluie de l'assurance-chômage. Nous ne trompons personne, et surtout pas les malheureux qui doivent vivre d'emplois à court terme, sans avenir, qui les ramènent sans cesse à l'assurance-chômage. Ils savent bien que leur survie dépend d'une forme d'assistance sociale, même si on la camoufle sous une belle étiquette.

C'est pour cette raison que le programme révisé du gouvernement est logique. Il offre à d'innombrables Canadiens l'espoir de lendemains meilleurs. Il propose un espoir à ceux qui se désespèrent de trouver un travail par manque de compétences. Il contient une promesse de participation aux richesses du Canada et il témoigne du fait qu'ils n'ont pas été abandonnés et oubliés.

Je félicile la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>me</sup> McDougall) de son courage et de sa clairvoyance dans l'élaboration d'une stratégie qui respecte les travailleurs canadiens et offre un espoir à beaucoup qui n'en avaient plus.

C'est un excellent programme. Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui a l'honnêté et l'intégrité de s'attaquer aux besoins réels des Canadiens et des chômeurs, en cherchant à les aider d'une façon qui leur laisse leur dignité et leur donne de l'espoir pour l'avenir.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands — Canso): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat de la mesure à l'étude. Je dois cependant commencer par faire un aveu.

Avant de me faire élire à la Chambre, j'occupais le poste d'analyste principal des politiques à la Direction de l'analyse de l'assurance-chômage au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Cela me place dans la catégorie suspecte d'être le seul député à la Chambre, sauf erreur, à avoir eu trois ministres conservateurs comme anciens patrons.

Des voix: Et vous êtes encore vivant?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): La gêne que j'éprouve à cause de cette tache sur mon passé s'en trouve quelque peu atténuée par l'élection de mon honorable collègue, le député de Kingston et les Îles (M. Milliken).

Je tiens à dire que bien que la section dans laquelle j'étais auparavant employé ait probablement participé au travail analytique que le projet de loi C-21 a dû exiger, je ne voudrais pas que cela laisse supposer la moindre collaboration ni le moindre appui de ma part à l'égard de la mesure à l'étude.

• (0020)

Tout au contraire. Cependant, mes antécédents peuvent être utiles quant à la perspective que je peux ajouter au débat de ce soir. Plusieurs de mes collègues ont signalé certaines des lacunes les plus flagrantes du projet de loi. Ils ont fait remarquer, par exemple, que les travailleurs canadiens paieront davantage pour obtenir une protection moindre de l'assurance-chômage en vertu des changements que propose la ministre. C'est vrai. Quand nous voyons que les primes augmentent et que l'État se retire du régime, en plus du nouveau barème des prestations proposé par la ministre, nous constatons que la protection de l'assurance-chômage diminue tandis que les travailleurs devront payer des primes plus élevées.

La deuxième lacune évidente que présente le projet de loi tient au fait que l'obligation de travailler durant un plus grand nombre de semaines pour avoir droit aux prestations causera de grandes difficultés dans beaucoup de localités rurales du Canada. Dans ma circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, de nombreuses localités dépendent de secteurs industriels à caractère fondamentalement saisonnier. Tout ce qui soutient ces industries pendant la saison morte, c'est l'assurance—chômage qui verse un supplément de revenu au gens que ces industries emploient et qui amène, aux entreprises de ces localités, des revenus qui permettent à l'économie de